

Les mémoires de Joseph Simonin, laboureur de Mont-le-Vignoble (suite)

3 LA RÉVOLUTION

Témoin, sinon acteur de son temps, Joseph Simonin a célébré la liberté apportée par la Révolution tout en limitant cette liberté aux trois années qui ont suivi 1789. Sans vraiment s'engager, nous l'ignorons du moins, il fut un observateur des événements puisqu'il assista à une séance de l'assemblée « nationale », ce qui n'était sans doute pas donné à tout le monde à Mont-le-Vignoble. Il fallait au moins que la vie politique parisienne fût d'une brûlante actualité dans ce village du Toulinois et que notre témoin eût assez d'aisance pour accomplir ce voyage. Cela donne toutefois une idée de la maturité politique de ces vigneron et de ces villageois, du moins pour l'élite d'entre eux. Ils ne vivaient pas repliés sur leur terroir mais s'intéressaient à la marche de la Nation, qui leur permettait tous les espoirs d'une société meilleure. Nous transcrivons et commentons le texte de Joseph Simonin que nous tenons à la disposition de nos lecteurs.

Une République liberticide !

Joseph Simonin a conté dans ses mémoires les exactions dont ont souffert sous l'Ancien Régime les communautés du Toulinois (évêchoises comme lorraines). Il ne pouvait qu'applaudir au renversement de la Royauté, à laquelle allait se substituer une ère de « liberté », sauf que cette liberté, commencée en 1789, n'avait duré que quatre ans : 1789, autrement dit, l'an 1^{er} de la Liberté ; 1790, l'an 2 ; 1791, l'an 3 ; 1792, l'an 4, jusqu'au 21 septembre de cette dernière année, jour de naissance de la République Française. Mais notre témoin n'explique pas en quoi la liberté cessait avec la République ; on peut en penser que le mot ne représentait pas un état mais la période initiale de la Révolution française sauf que le choix des mots n'est peut-être pas hasardeux. La République, instaurée le 21 septembre 1792, aurait-elle été liberticide et cette sorte d'état de flottement, entre Royauté et République, aurait-il constitué le seul terreau de la liberté, comme étant assimilable à la Révolution ? Bien sûr, Joseph Simonin ignorait que les historiens, dans leur science, classeraient autrement l'historiographie révolutionnaire puisque, officiellement, ce qu'il qualifie de Liberté, de 1789 à 1792, s'articule entre l'Assemblée constituante, du 5 mai 1789 au 30 septembre 1791, et l'Assemblée législative, du 1^{er} octobre 1791 au 20 septembre 1792. Est-ce qu'ensuite, la Convention nationale, du 21

septembre 1792 au 26 octobre 1796, et bien sûr le Directoire, du 27 octobre 1796 au 20 novembre 1799, le Consulat, de 1800 à 1804, et surtout l'Empire, de 1804 à 1814, auraient été liberticides ? Certainement pas pour la dernière période car nous allons voir que notre témoin était un fervent bonapartiste. Nous n'en ignorons pas moins si son séquençage politique lui était personnel ou partagé par ses contemporains.

Le 21 septembre 1792, jour de proclamation de la « République simonienne », fut le premier jour du calendrier révolutionnaire et cette fois-ci les césures chronologiques sont respectées entre les différentes périodes politiques de la Révolution. Et Joseph Simonin d'égréner les phases de ce nouveau calendrier révolutionnaire, puisque, jusqu'au 21 septembre 1793, cela faisait un an ; 1794, 2 ans ; 1795, 3 ans ; 1796, 4 ans ; 1797, 5 ans ; 1798, 6 ans ; 1799, 7 ans ; 1800, 8 ans ; 1801, 8 ans ; 1802, 10 ans ; 1803, 11 ans ; 1804 ; 12 ans ; 1805 ; 13 ans ; enfin 1806, 14 ans moins quelques mois puisque la République a duré jusqu'au 1^{er} janvier de cette année-là, qui a vu le rétablissement du calendrier grégorien, à cette nuance près que la France n'était plus alors dans la République mais dans l'Empire depuis le 2 décembre 1804, avec cette excuse, pour Joseph Simonin, que la République s'était confiée à l'Empire ; elle n'était en vérité pas abolie, mais la nuance échappait sans doute à notre témoin..

Introduite un 22 septembre, poursuit-il, l'année révolutionnaire comptait douze mois de trente jours et cinq jours complémentaires qu'on appelait jours sans culotte. Le mois se découpait en trois décades et la décade comptait dix jours, ce qui rompait avec l'ancienne semaine de sept jours et son repos du dimanche. Le premier mois s'appelait vendémiaire ; le 2^e, brumaire (mois de la brume) ; le 3^e, frimaire (du frimas) ; le 4^e, nivôse (de la neige) ; le 5^e, pluviôse (de la pluie) ; le 6^e, ventôse (du vent) ; le 7^e, germinal (de la germination) ; le 8^e, floréal (de la floraison) ; le 9^e, prairial (de la fenaison) ; le 10^e messidor (de la moisson) ; le 11^e, thermidor ; le 12^e, fructidor (des fruits). Les dix jours de décade se nommaient ainsi, primidi, duodi, tridi, quartidi, quintidi, sextidi, septidi, octidi, nonidi, décadi. Et le jour de décadi, il était défendu de travailler comme cy-devant le jour du dimanche, sauf qu'il ne tombait que tous les dix jours et non plus tous les sept. Chaque décade portait un nom particulier ; il y avait par exemple celles de la fête de l'agriculture, de la jeunesse ou bien des vieillards.

Rien d'original dans ce que rapporte ici notre témoin sinon que tout est bien retenu ; on sent du vécu et de l'usage et pourtant, assez vite abandonné, ce calendrier sera tout aussi rapidement oublié.

Une répression digne de l'Ancien Régime.

L'intérêt de Joseph Simonin pour la Révolution est renforcé par son exportation en Lorraine ; il évoque la « fameuse » bataille à Nancy de 1790, qui opposa le régiment du roi, d'autres régiments et la bourgeoisie de la ville contre l'armée du général « Bouilly », composée des « carabignés » de Lunéville, de la bourgeoisie et d'autres troupes ainsi que des garnisons de Metz et de Toul, etc. Une véritable guerre civile qui opposa le peuple aux élites, faudrait-il croire. Le problème est que notre témoin oublie d'identifier les protagonistes ; nous ignorons qui étaient les royalistes, qui étaient les révolutionnaires. S'il y eut plusieurs blessés et tués de part et d'autre, ce n'était donc pas une hécatombe même si ces tués étaient toujours de trop. Les faits sont réels mais approximativement rapportés. En réalité « Bouilly », c'était le marquis de Bouillé, gouverneur des Trois Évêchés, que le ministre de la guerre, aiguillonné par Lafayette, envoya avec 4 500 hommes mater la sédition de trois régiments du Roi excédés, au 5 août, de ne plus recevoir leurs soldes. Le 31 août, à l'arrivée du marquis, le régiment du Roi et le Mestre-de-Camp-Général rentrèrent dans le rang mais les Suisses de Chateaufort opposèrent une résistance armée aux abords de la porte de Stainville. Les combats auraient fait quatre-vingt-neuf victimes dont quatorze civils, au sein de l'armée de la Convention ; les pertes des Suisses sont incertaines mais l'un d'entre eux sera roué, trente-deux pendus et quarante-et-un envoyés aux « galères » *. La roue, la corde et la galère, cela sent bien encore l'Ancien Régime et les pertes sont un peu plus que quelques unes. L'affaire a fait grand bruit auprès des patriotes parisiens, indignés par la férocité de la répression.

La responsabilité revenait à la noblesse et au clergé, assure notre témoin, que l'on se soit entretués les uns avec les autres et que la guerre civile se soit propagée de ville en ville, de bourgeois à bourgeois, de soldat à soldat, de sorte que tous auraient guerroyé les uns et les autres pour que le clergé et la noblesse se mettent en valeur afin d'apaiser ces conflits. Sauf que le peuple avait ouvert les yeux et tourné ses armes contre la noblesse et le clergé en criant, « À bas la calotte », « À la lanterne », et toutes espèces de chansons patriotiques. L'insolence du peuple eut pour effet que ni la noblesse ni le clergé n'osèrent plus se montrer. Dans la noblesse,

certaines nobles âmes se révélèrent assez grandes pour prendre le parti du Tiers état, alors que d'autres, des traîtres, en disaient de même, mais pour tâcher de faire périr les premiers sauf qu'ils étaient à leur tour joués et périsaient l'un après l'autre sur les échafauds, etc., il était bien difficile de savoir quel parti prendre et à qui se fier. La Révolution était bien, dans l'entendement de Joseph Simonin, une affaire de classes et il lui échappait que le marquis de Bouillé était de la noblesse, au service de la Révolution, tout comme Lafayette mais le raccourci de Joseph Simonin ne doit pas faire oublier que, particulièrement après la fuite à Varennes, la Révolution, dès lors portée par la République, s'était perdue en exactions.

Témoin des joutes oratoires de l'Assemblée.

Le 20 octobre 1790, Joseph Simonin s'était rendu à Paris, assister à une séance de l'Assemblée nationale, une appellation assez moderne de sa part qui ne fait pas oublier que les historiens qualifient cette assemblée de constituante, puisqu'elle avait pour travail de donner une constitution à la France. Libre à tout citoyen d'entrer dans les galeries situées au-dessus de la grande salle, pour écouter, applaudir ou rejeter les orateurs, dans une espèce de « radio-crochet politique » qui conduisait au rejet, « avec fureur », de ceux qui n'étaient pas applaudis par le Tiers état, de telle sorte que plusieurs nobles prirent le parti de celui-ci et finirent par être guillotins. Étrange raccourci car on ne sait s'ils ont perdu la tête pour avoir dérogé à leur classe ou seulement simplement parce que toutes les têtes ont fini par tomber. Le choix était difficile et la démagogie dangereuse n'était pas vraiment patriote mais exposait à être égorgé par d'autres nobles ou par des agents, s'ils étaient républicains. Bien difficile de choisir son camp, dans ces conditions. Visiblement, la noblesse n'était pas tout à fait à son aise surtout lorsqu'elle sortait de son rang, d'autant que la noblesse elle-même comptait ses classes. Mais la guillotine n'a pas fonctionné que pour les nobles déclassés, elle n'a bientôt plus fait le tri.

L'Assemblée nationale se tint pour un moment à Versailles mais comme les Parisiens s'en trouvaient trop écartés, ils la firent venir à Paris, ce qui n'était qu'anticiper avec le même mouvement de la famille royale. C'était aux Tuileries, dans une « grande salle fait exprès » suppose notre témoin, qui doutait sans doute que le palais existait avant les événements, que les douze cents membres de la grande assemblée nationale purent se réunir à l'aise. Il veut bien sûr dire que la salle avait été aménagée pour la circonstance. Un lieu que Joseph

* Bien qu'à la fin du XVIII^e siècle, la marine à voile eut depuis longtemps remplacé les galères, la peine des galères subsistait pendant la Révolution,

les condamnés étaient toutefois conduits aux bagnes, ouverts dès 1748 dans les différents arsenaux de la Marine, à Toulon et à Brest.

Simonin avait visiblement parcouru puisqu'il savait que cette salle possédait quatre faces à peu près égales, que le Tiers, « qui était le peuple », occupait la gauche de la salle, la Noblesse et le Clergé, la droite. À peu près donc comme aujourd'hui. Le Tiers état fournissait la moitié des représentants, le Clergé et la Noblesse l'autre partie, ce qui tenait d'une bonne démocratie puisque, malgré la proportion écrasante des biens possédés par les représentants de la droite – « tous les meilleurs biens et presque tout l'argent du royaume », ils ne purent rien faire contre le Tiers état, soutenu par les applaudissements qui tombaient des galeries. « Bien ou mal, on applaudissait pourvu que ce soit en faveur du Tiers état » si bien que, de fil en aiguille, le roi fut arrêté, la royauté abolie le 21 septembre 1792 et la République proclamée ledit jour, après quoi, Louis XVI fut jugé et livré à l'échafaud. Un peu rapide, tout de même, puisqu'il y eut, auparavant, les 5 et 6 octobre 1789, la marche des femmes sur Versailles ; les 20-21 juin 1791, la fuite à Varennes ; le 14 septembre 1791, la prestation de serment du roi devant la Constitution. Puis, entre temps : le 30 avril 1792, la déclaration de la guerre à l'Autriche et à la Prusse ; le 20 septembre 1792, la victoire de Valmy ; le lendemain, l'abolition de la royauté et le 21 janvier 1793, effectivement, l'exécution de Louis XVI.

Des temps de disette au temps de l'inflation.

Joseph Simonin passe ensuite à la présentation du système économique mis en place par les révolutionnaires qui vendirent les biens du Clergé -moines et monastères- et ceux des immigrés, tout cela payé avec du papier monnaie. Les acquéreurs des églises et des couvents les avaient convertis en magasins à moins qu'ils ne les aient démolis, de sorte qu'on en avait fait plusieurs belles rues à Toul, il faut bien sûr entendre à partir de matériaux de remploi de qualité. À partir de 1790, les dettes de l'État ont été payées avec des assignats, de valeur progressive. Les plus petits valaient dix sols et les plus gros, mille et même dix mille francs ; entre les deux se situaient toutes les valeurs possibles, depuis la planche de 5 francs et au-dessus. Mais la confiance en ces assignats n'avait duré qu'un an environ, après, ils avaient diminué de valeur, on avait établi un prix maximum sur toutes les denrées de première nécessité, en sorte que cela n'avait pas produit l'abondance. Faut-il comprendre que le contrôle des prix ne permettait plus aux mercantis de s'enrichir ?

* Trois monnaies coexistaient en Lorraine sous l'Ancien Régime: le franc barrois, la livre lorraine et la livre française ou livre tournois, toutes de valeurs différentes. La livre de Lorraine valait aux environs les trois-quarts de la livre tournois. La loi du 28 thermidor an III (15 août 1795) a fait du franc la seule unité monétaire française et la loi du 25 germinal an IV (14 avril 1796) a donné les équivalences entre la livre et le franc, ce dernier valant officiellement une livre tournois 0 sol et 3

deniers, si bien que la livre valait 0,9877 franc. Même si la loi des 16 et 17 floréal an VII a renversé le principe de la primauté de la livre tournois et imposé d'évaluer les monnaies royales en francs et centimes, la livre, devenue strictement équivalente au franc, a certainement duré dans le langage populaire, ce qui explique que Joseph Simonin puisse encore parler et compter dans les deux monnaies.

Les marchands n'avaient plus de marchandises et les cultivateurs ne fournissaient plus de blé, de vin, de bœuf que sur réquisitions. Cela signifie-t-il dire que la valeur des biens marchands agricoles était devenue si faible que cela ne valait plus la peine de les vendre ? Ou bien même que l'on stockait pour entretenir la pénurie, dans l'espoir d'une libération des prix ? Rappelons que l'assignat relevait d'un emprunt émis par le Trésor gagé sur les biens nationaux. Il était devenu une monnaie d'échange que l'exagération des émissions avait jetée dans l'inflation. Son cours légal fut abandonné en 1797.

Les commissaires pouvaient faire toutes les visites domiciliaires qu'ils voulaient, on avait soin de cacher les farines et autres denrées de première nécessité si bien qu'ils s'en retournaient à vide, ne trouvant rien de superflu chez les cultivateurs. Le blé était taxé à 21 francs le quintal, le vin à 20 # (# = livre) la charge et les autres denrées à proportion *. Sauf qu'il ne s'en trouvait plus. Un quart de farine pouvait valoir 21 # tant la misère était grande et encore ne fut-elle emportée que la nuit, autrement, si Joseph Simonin avait été connu pour avoir vendu du blé ou de la farine pour de l'argent, « j'aurais été traduit comme le dernier des scélérats ». On se croirait revenu sous l'Ancien Régime, lorsque notre témoin parlait des fraudes au sel et du risque d'encourir les galères quand on franchissait les octrois, en raison de la très forte inégalité du prix du sel, d'un village à l'autre, selon qu'ils se situaient en Lorraine ou dans l'évêché de Toul. On notera également dans le témoignage l'emploi simultané de la livre et du franc, alors que ce dernier n'était pas encore devenu la seule monnaie nationale.

Les prêtres avaient toutes les raisons de se plaindre, poursuit Joseph Simonin, parce qu'on attaquait la religion avec force et qu'on vendait leurs fonds. La dîme n'était plus payée en sorte que « leur cuisine en souffrait beaucoup ». Il est évident que leurs revenus étaient considérablement appauvris mais Joseph Simonin nous laisse dans l'ignorance de ce dont vivait désormais le clergé. En 1793, les églises ont été fermées, les clochers n'ont plus conservé qu'une cloche – on imagine que les autres ont été fondues, notamment pour couler des canons, le mobilier des prêtres et les effets sacerdotaux des prêtres ont été vendus. La « terreur anticléricale » est allée jusqu'à défendre aux prêtres de dire la messe et même de sonner

deniers, si bien que la livre valait 0,9877 franc. Même si la loi des 16 et 17 floréal an VII a renversé le principe de la primauté de la livre tournois et imposé d'évaluer les monnaies royales en francs et centimes, la livre, devenue strictement équivalente au franc, a certainement duré dans le langage populaire, ce qui explique que Joseph Simonin puisse encore parler et compter dans les deux monnaies.

les cloches, les églises ont été vidées de leur statuaire - saints, vierges et crucifix -, tous les signes de religion ont dû y disparaître et les églises ont été renommées « temples de la raison », un mot qui ne convenait pas avec les danses qu'on faisait les jours de décade car, tous les dix jours, on s'assemblait au temple de la raison pour entendre la lecture des lois et pour y chanter des chansons patriotiques, etc., il n'est donc pas étonnant que les prêtres aient terriblement souffert pendant les cinq ou six premières années de la République. Ils étaient obligés de se cacher, une grande partie s'est mariée, une autre émigrée, les anciens ou ceux qui tenaient véritablement à la religion disaient secrètement la messe dans les chambres ou dans les greniers bien cachés mais s'ils avaient été convaincus du fait, ils « seraient passés de cette vie à l'autre par le moyen de la guillotine ». Il n'est pas un prêtre qui n'eût osé paraître ni se montrer en habit noir sans craindre d'être insulté, mais Joseph Simonin distingue entre les prêtres de peu de foi et ceux qui adoptaient résolument une attitude réfractaire en célébrant des messes clandestines. C'est le 12 juillet 1790 que l'Assemblée constituante avait adopté la constitution civile du clergé, décret ratifié par Louis XVI le 24 août suivant. La division du clergé entre le clergé constitutionnel et le clergé réfractaire sera abrogée par le Concordat de 1801.

Les levées en masse

La République étant en danger, la France est entrée en état de guerre pour vingt-six ans, ce que les Français ignoraient bien sûr en 1789. La conscription a touché tous les hommes de 18 à 60 ans, appelés à servir dans la garde nationale - une milice d'autodéfense. Chaque commune en comptait une ou plusieurs compagnies, selon la taille de sa population, qui s'assemblaient toutes les décades au chef-lieu. Ainsi, Mont-le-Vignoble dépendait du canton de Blénod, comme Charmes-la-Côte, Bulligny, Crézilles et Gye, et les six communes réunissaient un bataillon d'environ 1000 hommes. Ces gardes nationaux étaient habillés de bleu et les grades comptaient ceux de caporal, sergent, sergent major, sous-lieutenant, lieutenant, capitaine, chef de bataillon, commandant, etc. comme dans les troupes de ligne dont on ne serait trop dire si la garde nationale constituait le vivier ; du moins y apprenait-on sans doute la manœuvre et le maniement des armes. Cette armée-là n'était pas d'une grande valeur combattante et c'est l'armée d'active que l'on envoya défendre les frontières à partir de la conscription de masse qui dura jusqu'à la fin de l'Empire. On verra en 1814 et en 1815, la garde nationale totalement incapable de s'opposer à l'invasion de la France par les armées coalisées.

La patrie en danger demandait une levée d'hommes exceptionnelle ; il y en eut deux, en 1790 et en 1791, qui permirent le recrutement massif de volontaires :

cinq cent mille au total, qui se sont enrôlés de toute part pour voler au secours de la patrie. La commune de Mont-le-Vignoble fournit aux environs de quarante soldats dans ces deux premiers départs, tant était forte la haine de l'Ancien Régime, précise Joseph Simonin. Ceux qui n'avaient pas voulu s'enrôler volontairement furent obligés de partir avec la « Masse » (des autres, faut-il supposer) et on a tout de même renvoyé les hommes mariés. C'est donc que ce « volontariat » était à géométrie variable. Tous les ans avait lieu une levée de jeunes hommes de l'âge de 20 ans qu'on avait appelés réquisitionnaires. Quelques années plus tard, le mot de réquisition fut remplacé par celui de conscription, certainement moins autoritaire, la conscription n'étant que la première apparence du service militaire. Les conscrits avaient eu vingt ans dans l'année de leur appel, ils tiraient au sort ensemble, une moitié se retrouvait dans l'active et l'autre dans la réserve, mais souvent, la réserve partait en même temps que l'active si bien qu'il ne restait plus comme jeunes hommes que ceux qui pouvaient se faire remplacer. Parlons plutôt de bons ou de mauvais numéros, mais l'intérêt de cette partie du témoignage tient dans les faits que même les porteurs de bons numéros pouvaient être envoyés à la guerre, ce qu'il serait utile de vérifier. Armée de classe, enfin, puisqu'on pouvait acheter son remplacement.

L'érosion de l'élan patriotique

On ne partait plus volontairement, comme au commencement, les esprits n'étaient plus si échauffés, disons que l'élan patriotique s'était émoussé. Quand on pense que, du temps du volontariat, poursuit Joseph Simonin, même des hommes mariés qui avaient une famille, âgés de 40 et même de 50 ans, allaient s'enrôler. Tous les hommes en général étaient prêts à partir si l'ennemi avait pénétré en France, et même plusieurs départements sont partis en masse alors que leurs voisins étaient attaqués par l'ennemi ; celui-ci se sauvait à l'approche des volontaires français. La guerre avait même duré vingt-cinq ans sans que jamais les ennemis, tous voisins et circonvoisins de la France puissent jamais y entrer. La trahison journalière des généraux n'avait pas empêché les « braves volontaires » d'être toujours vainqueurs. On sent ici un certain ressentiment devant le retournement de certains maréchaux d'Empire, lors de la première Restauration, et la volonté de démontrer que les guerres révolutionnaire et d'Empire ont été des guerres populaires, poursuivies dans la continuité de l'état de patrie en danger, conduite, s'il le fallait, contre l'élite de l'armée. Ce qu'il manque au témoignage de Joseph Simonin, ce sont ses états de service personnels. Mort en février 1829, il était certainement encore en âge de porter les armes en 1789, en supposant qu'il soit, au plus vieux, décédé à 79 ans, il en avait alors 39.

En vérité, il y eut plus de deux levées d'hommes exceptionnelles, car ces levées se sont succédé jusqu'à la fin de l'Empire. C'est le 23 février 1793 que la Convention décida pour la première fois de la levée en masse de trois cent mille hommes, pris parmi les célibataires ou veufs de 18 à 25 ans, à partir d'un système de tirage au sort appliqué dans tous les départements, afin de compenser la baisse subite des effectifs de l'armée révolutionnaire française dûe aux pertes, aux désertions et, plus largement, aux départs massifs des volontaires levés en 1792. Le nombre d'hommes enrôlés s'accrut considérablement : alors qu'en février 1793, la France

n'avait que 200 000 hommes sous les drapeaux, elle en comptait 500 000 en juillet, 732 000 en septembre, et 804 000 en décembre. Ces conscrits furent appelés « Soldats de l'an II » et c'est cette écrasante supériorité numérique qui permit à la France de dominer militairement l'Europe jusqu'à la retraite de Russie. L'élan patriotique de 1792 s'était émoussé mais la démographie française, puis l'intégration de troupes extra nationales, alimentera longtemps les effectifs de la grande armée.

Jean-Yves CHAUVET

Les maisons du Toulinois, au temps de Joseph Simonin

1 et 2.

Aingeray, par le style de ses ouvertures, cette façade est datable du XVI^e siècle, c'est l'une des plus anciennes du Toulinois.





3 et 4.
Battigny, bien qu'elle soit datée de 1841, avec ses fenêtres en segment d'arc, cette maison affiche plutôt un style du XVIII^e siècle, mais ce style s'est maintenu pendant les premières décennies du XIX^e.



5 et 6 (page suivante).
Boucq, pas de date portée mais ces ouvertures sont éloquentes et situent, en principe, la construction de ces deux maisons dans la seconde moitié du XVIII^e siècle.



7 et 8.
Gibeauxmeix, une façade très classique, de maison à deux travées, mais à porte d'écurie indépendante, l'écurie se glissant derrière la grange. Remarquable niche à saint. La composition d'ouvertures est particulièrement cohérente, à base de linteaux en segment d'arcs délardés.





9.
Goviller, une disposition rare pour le XVIII^e siècle ou le début du XX^e, dans le Toullois, que ce logis porté sur deux niveaux, avec deux fenêtres par pièce.



10 et 11.
Goviller, les quelques marches de la porte d'entrée signalent la présence d'une cave, donc en principe de vignes. Dans ce secteur du Toullois, les portes d'écurie sont fréquemment cintrées.



12 et 13.

Manonville, les fenêtres se regroupent, sans symétrie, autour de la porte d'entrée. Celle de droite fait piedroit commun avec la porte.



14. **Mont-le-Vignoble**, maison de laboureur dans le vignoble, avec une façade particulièrement bien composée, distribuant une écurie à deux travées, une grange et un logis.





15 et 16 (ci-dessus).
Mont-l'Étroit, la fenêtre de gauche est toutefois du XIX^e siècle.



17. **Uruffe**, une disposition rare : la double fenêtre.



18. **Vandeléville**, une vaste maison composée, constituée d'un logis encadré par deux grands corps d'exploitation.